CAS PRATIQUE

Christian TROY est un avocat parisien très réputé. Au mois de septembre 2009, Christian a été consulté par un client faisant l'objet d'une enquête portant sur des escroqueries qu'il aurait commises au préjudice de personnes âgées. Christian a accepté à titre d'honoraires un chèque de 3 000 euros, établi par l'une des victimes des agissements poursuivis et ne comportant pas d'ordre. Connaissant l'origine douteuse de ce chèque, il remet ce chèque à une avocate travaillant pour lui, Liz CRUZ, en règlement de vacations. Mais, le chèque fut rejeté en raison d'une opposition lorsqu'il fut transmis à l'encaissement.

Côté vie privée, Christian ne se remet toujours pas de sa rupture amoureuse d'avec Kimber qui a pourtant eu lieu le 15 juin 2009. Depuis ce jour, il ne cesse de lui envoyer des SMS afin d'essayer de la reconquérir. Mais rien n'y fait et la jeune femme ne désire pas se remettre en couple avec lui. Du mois de septembre au mois de novembre 2009, Christian va alors lui envoyer, de jour comme de nuit, plusieurs SMS injurieux et comportant diverses menaces de violences. Ces SMS ont profondément choqué et traumatisé Kimber qui est allée porter plainte au commissariat de police le 10 novembre 2009.

Par ailleurs, Christian se fait beaucoup de soucis pour son meilleur ami et associé, Sean MAC NAMARA, qui est effondrée depuis la disparition, le 3 novembre 2009, de son fils Matt qui venait juste de trouver un emploi d'ouvrier au sein de la S.A. NIP TUCK. Alors qu'il se trouvait sur un échafaudage, ce dernier a fait une chute mortelle après avoir emprunté une plate-forme défectueuse dont la dangerosité n'avait pas été signalée et qui, du fait de sa corrosion, a cédé sous son poids. Devant les circonstances de l'accident, Sean désire poursuivre la société NIP TUCK.

Pour changer les idées à son ami Sean, Christian l'invite à se joindre à lui pour aller boire un verre dans leur bar habituel. Á peine arrivés dans le bar, Christian laisse son ami seul un instant afin de répondre un appel. Tranquillement accoudé au bar, une chope de bière à la main, Sean MAC NAMARA attend impatiemment son associé. Tout à coup, Quentin COSTA, visiblement en état d'ébriété, tombe sur lui. Le ton monte alors entre les deux hommes qui commencent à en venir aux mains. Quentin pousse violemment Sean qui tient toujours sa chope de bière à la main. Sean pose ses lunettes sur le bar et jette à la figure de Quentin sa chope de bière. Ce dernier s'étant protégé le visage avec la main droite, les experts médicaux ont relevé chez Quentin COSTA une blessure à l'œil et une section des tendons de la main droite justifiant une ITT de plus de 2 mois. Sean MAC NAMARA, quant à lui, ne subit aucune ITT.

Á la lecture de ces faits, examinez la situation des différents protagonistes au regard du droit pénal général, spécial et des affaires en envisageant les diverses infractions et peines pouvant être retenues.

Pour changer les idées à son ami Sean, Christian l'invite à se joindre à lui pour aller boire un verre dans leur bar habituel. Á peine arrivés dans le bar, Christian laisse son ami seul un instant afin de répondre un appel. Tranquillement accoudé au bar, une chope de bière à la main, Sean MAC NAMARA attend impatiemment son associé. Tout à coup, Quentin COSTA, visiblement en état d'ébriété, tombe sur lui. Le ton monte alors entre les deux hommes qui commencent à en venir aux mains. Quentin pousse violemment Sean qui tient toujours sa chope de bière à la main. Sean pose ses lunettes sur le bar et jette à la figure de Quentin sa chope de bière. Ce dernier s'étant protégé le visage avec la main droite, les experts médicaux ont relevé chez Quentin COSTA une blessure à l'œil et une section des tendons de la main droite justifiant une ITT de plus de 2 mois. Sean MAC NAMARA, quant à lui, ne subit aucune ITT.

Á la lecture de ces faits, examinez la situation des différents protagonistes au regard du droit pénal général, spécial et des affaires en envisageant les diverses infractions et peines pouvant être retenues.